



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE

EUROSYSTEME

24 février 2015

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PRÉSENTATION CE JOUR DU NOUVEAU BILLET DE 20 EUROS À FRANCFORT

- La « fenêtre portrait » du nouveau billet de 20 euros, intégrée dans l'hologramme, constitue une innovation technologique dans le domaine de la fabrication des billets.
- Le nouveau billet de 20 euros sera mis en circulation le 25 novembre 2015, permettant aux fabricants d'équipements pour les billets, aux professionnels manipulant régulièrement des espèces et aux autres acteurs concernés de disposer d'une longue période de neuf mois pour se préparer à l'introduction de la nouvelle coupure.
- Les billets en euros sont désormais utilisés par 338 millions de personnes dans dix-neuf pays et représentent une valeur faciale totale de 1 000 milliards d'euros.

Ce jour, le président de la BCE, M. Mario Draghi, a dévoilé le nouveau billet de 20 euros au siège de la BCE à Francfort et a annoncé qu'il serait mis en circulation le 25 novembre 2015. La nouvelle coupure comporte un signe de sécurité innovant sous la forme d'une « fenêtre portrait » intégrée dans l'hologramme. Lorsqu'on regarde le billet par transparence, la fenêtre devient transparente et fait apparaître un portrait de la princesse Europe (personnage de la mythologie grecque), visible sur les deux faces du billet. À l'instar des nouveaux billets de 5 et 10 euros, la nouvelle coupure de 20 euros comporte un « nombre émeraude » et un portrait d'Europe dans le filigrane.

Le président Draghi a déclaré : « La fenêtre portrait constitue une véritable innovation technologique dans le domaine de la fabrication des billets. Elle est l'aboutissement des études menées par l'Eurosystème afin que les billets en euros restent protégés contre la contrefaçon. Cette avancée renforcera la confiance que les 338 millions de citoyens de la zone euro ont dans leurs billets. »

Le nouveau billet de 20 euros est le troisième de la série « Europe » qui remplace progressivement la première série des billets en euros introduite en 2002. Les billets de 5 et 10 euros de la série « Europe » ont été mis en circulation respectivement en mai 2013 et en septembre 2014. La coupure de 20 euros dévoilée ce jour sera suivie, au cours des prochaines années, par de nouveaux billets de 50, 100, 200 et 500 euros.

Le billet de 20 euros est l'une des valeurs les plus largement utilisées au sein de la gamme des billets en euros. Il est distribué largement par le biais des DAB, est accepté par de nombreux

distributeurs automatiques de produits et de billetterie et son authenticité est souvent vérifiée par les commerçants à l'aide de petits appareils installés sur leurs comptoirs.

Afin d'aider les fabricants d'équipements pour les billets et d'autres acteurs concernés à se préparer en vue de l'introduction des nouveaux billets de 20 euros, la BCE et les banques centrales nationales de l'Eurosystème leur ont fourni des informations et ont mis les nouveaux billets à leur disposition à l'avance pour qu'ils puissent procéder à des tests et adapter leurs automates. Un Programme de partenariat – similaire à celui mis en place pour le nouveau billet de 10 euros en 2013, associant plus de 300 partenaires dans toute l'Europe – permettra de renforcer la communication afin d'aider les fabricants à faire en sorte que les machines de traitement des billets et les automates d'authentification des billets utilisés dans l'ensemble de la zone euro soient prêts à temps pour le lancement du nouveau billet le 25 novembre 2015.

Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à M^{me} Eva Taylor (tél. : +49 69 1344 7162).

Banque centrale européenne

Direction générale Communication et services linguistiques, Division Relations avec les médias

Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455 • Courriel : media@ecb.europa.eu

Internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source.